

VILLE DE ROUEN

PARKING DE LA GARE

AVENANT N°8

AU CONTRAT DE CONCESSION DU 16 DECEMBRE 1998

Entre

La Ville de Rouen, représentée par Madame Céline MILLET, Adjointe au Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu de l'arrêté portant délégation en date du 13 mai 2014 et en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2014,

D'une part,

et

la Société EFFIA Concession, Société Anonyme au capital social de 8.015.000 euros, dont le siège social est situé 20 boulevard Poniatowski 75 012 à PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro B387 921 281, représentée par Monsieur Philippe FAURE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du conseil d'administration de ladite société le.....,

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

Par convention du 16 décembre 1998, la Ville de Rouen a confié l'exploitation du parking de la Gare à la société SCETA PARC, devenue par la suite EFFIA Concession.

Suite à la signature le 31 janvier 2014 d'un avenant n°7 à cette même convention de délégation de service public, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place le 1^{er} février 2014 au sein du parking de la Gare.

Elle se décline de la manière suivante :

Tranches horaires	Tarifs € TTC
De 0 à 10 minutes	Gratuit
De 10 à 30 minutes	1.00
De 30 minutes à 1 heure	2.10
De 1 heure à 2 heures	4.20
De 2 à 4 heures	6.10
De 4 à 6 heures	7.00
De 6 à 12 heures	8.70
De 12 heures à 24 heures	9.40
> à 24 heures par tranche de 12 heures supplémentaires	4.30

Forfaits	Tarifs € TTC
<u>Soirée (de 19h à 3h)</u>	2.00
<u>Week-end (du vendredi 16h00 au lundi 10h)</u>	13.00
<u>7 jours (7x24 heures consécutives)</u>	35.00
<u>14 jours (14x24 heures consécutives)</u>	64.00

<u>Pass 1 mois</u>	103.50€ TTC
--------------------	-------------

<u>Abonnements voitures</u>	Tarifs € TTC
Mensuel	87.70
Nuit (de 18h à 10h et 24/24 le week-end)	32.40
<u>Abonnement motos</u>	32.40

Suite à son adhésion à l'association des « Vitrites de ROUEN », la société EFFIA propose à la Ville de ROUEN de compléter cette nouvelle grille tarifaire par l'ajout d'un forfait commerce. Le montant applicable à ce nouveau forfait serait de 2€ pour trois heures de stationnement uniquement les samedis entre 10h00 et 20h00.

Afin de redynamiser le parking de la Gare le week-end et de fluidifier le stationnement en centre-ville, il convient pour la Ville de ROUEN d'autoriser la mise en place de ce nouveau forfait commerce au sein de ce parking.

Toutefois, la mise en place d'un tel forfait s'apparentant à la création d'un nouveau tarif, il convient d'autoriser son entrée en vigueur par la passation d'un avenant au contrat de délégation de service public.

Cela étant exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit :

II - AVENANT

article 1 : la grille tarifaire susmentionnée mise en application au 1^{er} février 2014 au sein du parking de la Gare reste applicable en l'état :

article 2 : A compter du 1^{er} Août 2014, la grille tarifaire susvisée sera complétée par l'ajout d'un forfait commerce de 2€ par tranche de 3 heures de stationnement applicable uniquement les samedis entre 10h00 et 20h00 au sein du parking de la Gare.

Article 3 : Toutes les autres clauses de la convention du 16 décembre 1998 demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°8.

article 4 : Le présent avenant sera transmis au représentant de l'Etat et notifié, par la Ville de Rouen à la Société EFFIA, par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1^{er} août 2014 : date d'entrée en vigueur de cet avenant.

FAIT A ROUEN, en l'HOTEL DE VILLE, le
en quatre exemplaires,

Pour la société EFFIA Concession

Philippe FAURE

Pour le Maire de Rouen,
Par délégation,

Céline MILLET